

GUIDE UTILISATEUR INTERMÉDIAIRES

INSCRIPTIONS

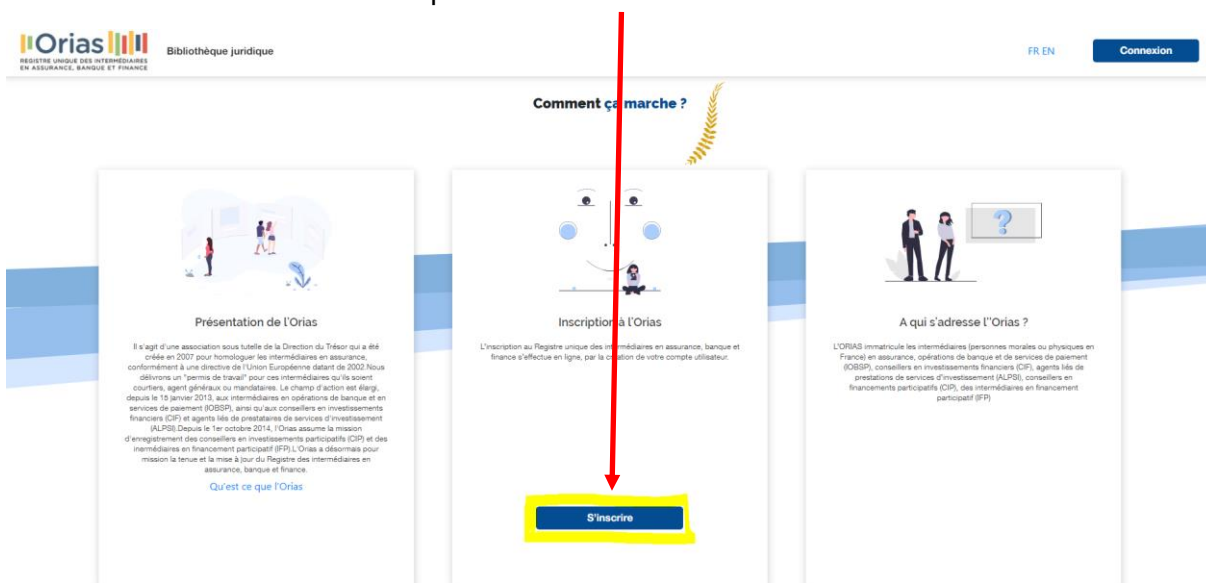
ASSURANCE

BANQUE

FINANCE

1. Création du compte Orias

- Depuis la page d'accueil de l'Orias : www.orias.fr
- Scroller vers le bas et cliquer sur « s'inscrire »



- Compléter les informations demandées dans le formulaire ci-dessous :

Pour information, le remplissage de certains champs est automatique (liste déroulante). Nous attirons votre attention sur le choix du statut de l'intermédiaire (soit une personne physique ; soit une personne morale).

Important : pour ajouter un dirigeant ou un dirigeant délégué : faire une modification depuis le compte utilisateur.

Après avoir validé le formulaire vous recevrez votre mot de passe provisoire par email à l'adresse indiquée dans le formulaire.

Votre identifiant est votre numéro de SIREN.

2. Première connexion

Muni de votre mot de passe provisoire, créez votre mot de passe usuel, en remplissant les champs ci-dessous :

Veuillez changer votre mot de passe

Mot de passe actuel *

Le mot de passe doit contenir des lettres, au moins 4 chiffres, 2 caractères spéciaux (!#\$%?&[]@^+;/:;.<>*) et être composé d'au moins 12 caractères

Nouveau mot de passe *

Confirmer le nouveau mot de passe *

[Continuer](#)

- Cliquer sur Continuer
- Vous pouvez désormais vous connecter depuis la page d'accueil :

1/ Cliquez sur connexion

- Nom d'utilisateur = numéro de SIREN
- Mot de passe = mot de passe usuel



Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

[Connexion](#)

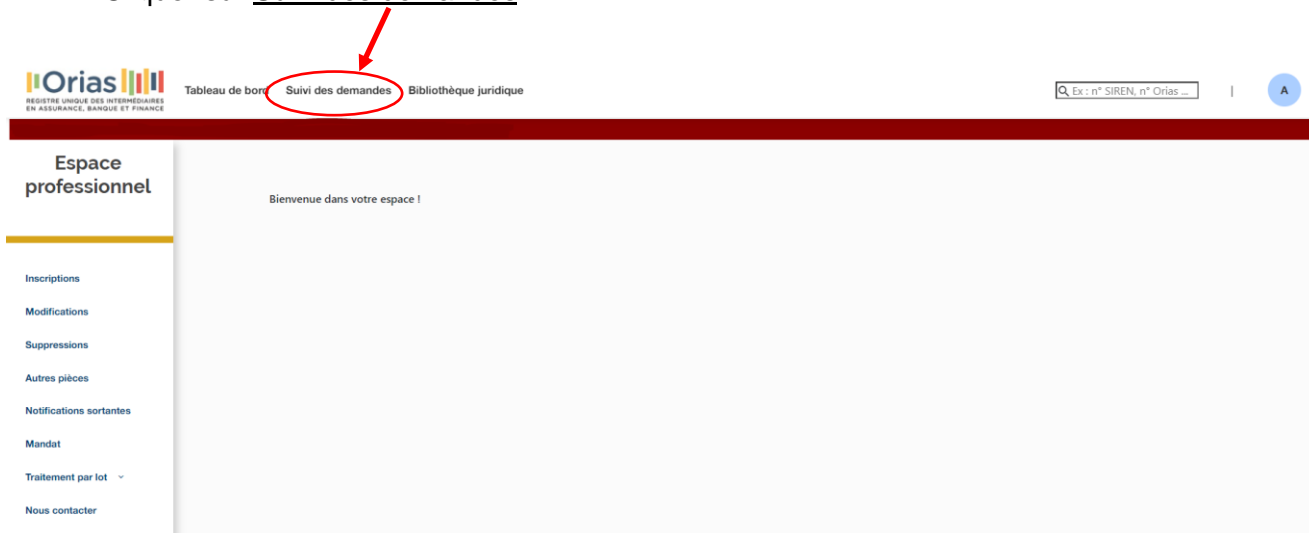
- Lorsque vous vous connectez sur votre espace, vous arrivez sur votre tableau de bord

Tableau de bord d'Orias. Informations générales, Personne physique, et un lien 'Tableau de bord' entouré d'un cercle rouge.

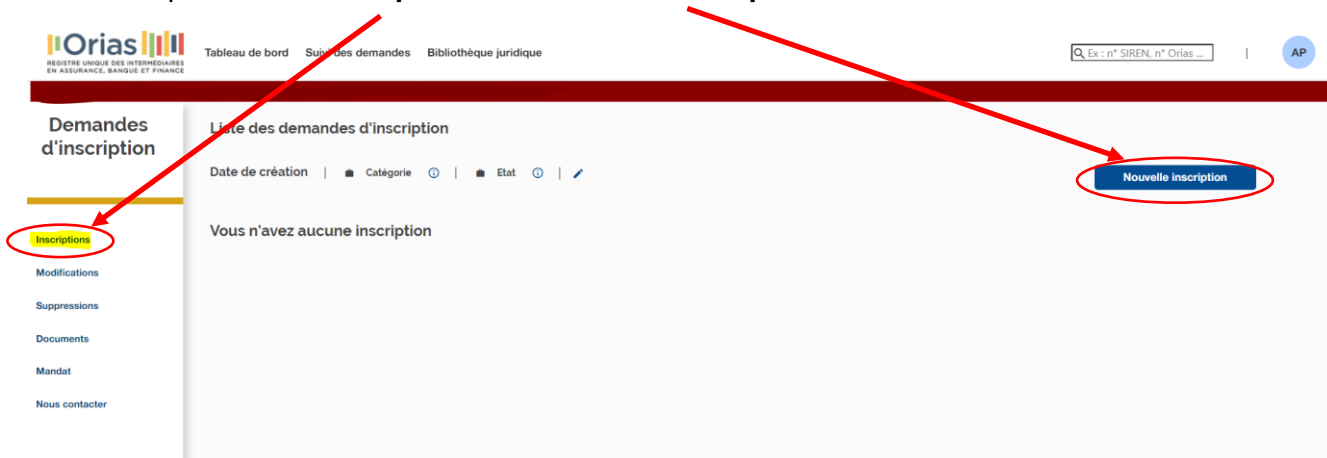
3. Mes inscriptions

Une fois connecté à votre espace utilisateur vous pouvez procéder à vos demandes d'inscriptions dans les différentes catégories d'intermédiaires en assurance, banque, finance, adaptées à votre situation.

- Cliquer sur Suivi des demandes



- Cliquer sur : « Inscription » / « Nouvelle Inscription » :



3.1 Choisir la catégorie d'inscription

- Choisir le secteur d'activité :
 - IAS : intermédiaires en assurance
 - IOBP : intermédiaires en opérations de banque et services de paiement
 - Intermédiaire en finance
- Sélectionner la catégorie d'inscription
- Soumettre

Votre catégorie d'inscription

Activité IAS

Activité IOB

Intermédiaires en finance

Sélectionner la catégorie où vous inscrire

- Agent général d'assurance (AGA)
- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)
- Mandataire d'assurance (MA)
- Mandataire d'assurance lié (MAL)
- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA)

Soumettre

3.2 Renseigner les informations demandées

- Exemple pour un courtier d'assurance
- Une fois les informations renseignées cliquer sur Aller à l'étape « Pièces justificatives »

Informations complémentaires

Inscription Courtier d'assurance ou de réassurance

Sélectionner la catégorie où vous inscrire

Courtier d'assurance ou de réassurance

- Je déclare que l'on me confie des fonds. Je déclare que l'on ne me confie pas de fonds.

Je déclare ne pas avoir de liens étroits avec des personnes physiques ou morales pouvant entraver la bonne mission de l'Orias.

- Oui Non

Je déclare qu'un ou plusieurs actionnaires détiennent au moins 10% du capital de ma société.

- Oui Non

Ajouter Actionnaire

Vous n'avez aucun actionnaire

L'activité exercée à l'issue de votre inscription sera-t-elle exercée à titre principal ou accessoire à votre activité principale ?

- Principal Accessoire

Aller à l'étape « Pièces justificatives »

3.3 Fournir les pièces demandées

- Renseigner chaque champ et glisser / déposer la pièce demandée
- NB. Certaines pièces peuvent avoir été préalablement transmises par un tiers (mandants ; assureurs ; associations professionnelles à adhésion obligatoire) => une « coche verte » apparaît. Dans ce cas ne pas déposer de pièce en plus.
- Finaliser cette étape

Pièces justificatives Courtier d'assurance ou de réassurance

Ajouter et compléter les informations liées à la pièce

Déposez ici vos fichiers ou cliquez ici pour parcourir (taille maximale autorisée : 5 Mo)

[Retourner à l'étape Informations complémentaires](#)

[Aller à l'étape suivante](#)

NB. Obligations d'adhésion à une association professionnelle agréée pour :

- Courtiers en assurances ;
- Mandataires d'intermédiaires en assurance ;
- Courtiers en opérations de banque et services de paiement ;
- Mandataires en opérations de banque et services de paiement.

Pièces justificatives Courtier d'assurance ou de réassurance

Ajouter et compléter les informations liées à la pièce

Déposez ici vos fichiers ou cliquez ici pour parcourir (taille maximale autorisée : 5 Mo)

[Retourner à l'étape pièces justificatives](#)

[Aller à l'étape « Règlement des frais d'inscription Orias »](#)

Après de dépôt de la pièce cliquer **sans attendre la fin de la validation automatique** sur « **Aller à l'étape suivante** »

Ajouter et compléter les informations liées à la pièce

Déposez ici vos fichiers ou cliquez ici pour parcourir (taille maximale autorisée : 5 Mo)

Doc_vide.pdf

Vérification automatique du document. Veuillez patienter.

Date de validité
j / mm / aaaa

[Aller à l'étape suivante](#)

3.4 Régler les frais d'inscription à l'Orias

- Par défaut le règlement en carte bancaire est proposé
- Il est possible de néanmoins d'opter pour un paiement par chèque ou virement. Le paiement par chèque ou virement nécessite une intervention gestionnaire donc la réaffectation est plus longue. Il convient par ailleurs d'envoyer votre avis de virement à : contact@orias.fr

1 Informations complémentaires 2 Pièces justificatives 3 Pièces complémentaires 4 Règlement AMF 5 **Règlement ORIAS** 6 Récapitulatif

Quitter

Terminer la demande d'inscription

Votre règlement de la cotisation à l'Orias

! Sans règlement aujourd'hui votre dossier sera incomplet.

Régler votre inscription Orias

Total TTC que vous souhaitez régler maintenant : 25,00 €

Régler en CB

Télécharger la facture

mercantet
paiement sécurisé
BNP PARIBAS

Choisir un autre mode de paiement

Terminer la demande d'inscription

⇒ La demande est soumise aux gestionnaires de l'Orias pour la validation de votre demande d'inscription.

- Le récapitulatif apparaît :

Nouvelle demande d'inscription

1 Informations complémentaires 2 Pièces justificatives 3 Règlement AMF 4 Règlement ORIAS 5 **Récapitulatif** 6 Quitter

Récapitulatif

! Votre demande a été transmise aux gestionnaires ORIAS.

Statut : Soumise

Etat des pièces justificatives : COMPLET (3)

Paiement : NON REGLE

Moyen de paiement choisi : CHEQUE

Quitter

- Cliquer sur Quitter, vous retrouverez votre demande d'inscription « **Soumise** » (NB. Tant que la demande n'est pas Soumise elle reste à l'état « En création » et ne peut être traitée par les services de l'Orias).

Liste des demandes d'inscription

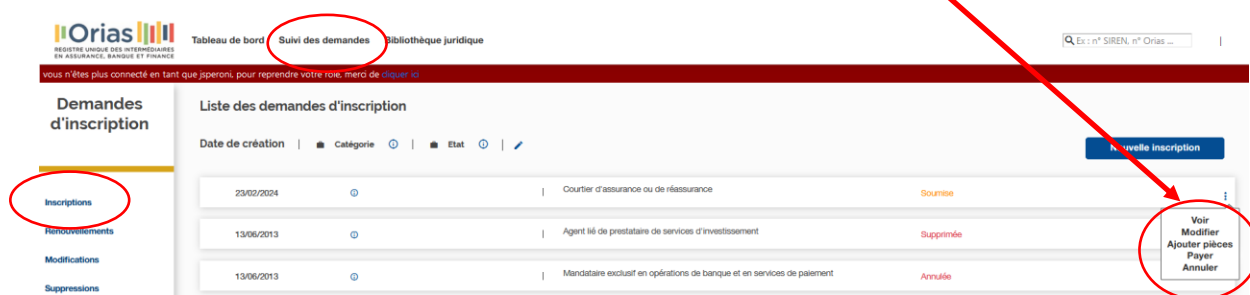
Date de création | Catégorie | Etat | Action

Date de création	Catégorie	Etat	Action
23/02/2024	Courtier d'assurance ou de réassurance	Soumise	

Nouvelle inscription

4. Procédure de validation par l'Orias

- A partir du moment où votre demande est soumise aux gestionnaires de l'Orias :
 - Soit elle est complète et peut être validée
 - Soit, un gestionnaire de l'Orias vous recontacte par email pour vous demander des pièces complémentaires afin de pouvoir valider votre demande
 - NB. Vous avez la possibilité de modifier vos demandes à partir de votre compte utilisateur à partir : Suivi des demandes / onglet Inscriptions
 - Un dossier incomplet après 90 jours est annulé. Vous devrez refaire une demande complète.



5. Contrôle de l'honorabilité

- **Contrôle de l'honorabilité.** Après la validation par les gestionnaires de l'Orias, le Bulletin n° 2 du Casier judiciaire est interrogé directement par l'Orias pour le contrôle de l'honorabilité des dirigeants.

Ce n'est qu'au retour du Casier que votre inscription est affectée en Commission d'immatriculation (vous êtes alertés par email).

- Ce n'est qu'à l'issue des délibérations de la Commission d'immatriculation, en cas d'acceptation, que votre Inscription est acceptée et publiée sur le site de l'Orias (www.orias.fr).